Le Soussigné Envoyé Esctraordinaire de
la République de Hambourg près Sa Maj
l'Empereur du Brésil certifie que l'abol
de tout droit différentiel pesant sur le comm
et la navigation du Brésil tant directs qu
= directs se trouve en pleine vigueur à Ha
= bourg comme elle s'y trouvait en vigueur
= 2 Juin 1826, date d'un pareil Certifica
du Senat transmis au Ministère Impe
des Affaires Etrangères du Brésil par l
= mise de la légation Brésilienne à Londre

Fait à Rio de Janeiro ce 17 Novembre 182

S Kiéveking.